

À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le transport scolaire;
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné;
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement;
- Pour traverser la rue, je me rends à l'intersection et respecte le droit de passage avant de m'engager;
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres;
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

À l'embarquement:

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire;
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'approcher et d'y monter;
- Je ne bouscule pas les autres;
- Je montre mon laissez-passer au conducteur et je me rends immédiatement à mon siège.

Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur;
- Je demeure assis;
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre;
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur;
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire;
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire;
- Je m'abstiens de manger, boire, fumer ou vapoter;
- Je parle à voix basse dans un langage respectueux;
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre;
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre;
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le distraire;
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur.

Au débarquement :

- J'attends que le véhicule scolaire soit rendu à destination et complètement arrêté avant de quitter mon siège;
- Si je dois traverser la rue ou la route, je passe à une distance d'environ trois (3) mètres devant le véhicule scolaire (jamais derrière), après m'être assuré qu'il n'y a aucun danger;
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.

Équipements dans le véhicule scolaire :

- Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé et sécuritaire;
- Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- Un maximum de 2 bagages à main est permis. Voici des exemples de bagage à main : sac d'écolier, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- Aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- Les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- Le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- Les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

Avis disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.